Les Cahiers des Dix



L'immigration des filles de la Nouvelle-France au XVIIe siècle

Gérard Malchelosse, M.A.S.G.

Number 15, 1950

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1080108ar DOI: https://doi.org/10.7202/1080108ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print) 1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Malchelosse, G. (1950). L'immigration des filles de la Nouvelle-France au XVIIe siècle. *Les Cahiers des Dix*, (15), 55–80. https://doi.org/10.7202/1080108ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



L'immigration des filles de la Nouvelle-France au XVIIe siècle

Par Gérard MALCHELOSSE, M.A.S.G.

Il fut une époque dans l'histoire de la Nouvelle-France où la population masculine excéda de beaucoup la féminine. Aussi, durant la période de 1640 à 1680, ou environ, les autorités encouragèrent-elles l'immigration de jeunes filles en ce pays pour donner des épouses aux nouveaux colons.

Ces recrues étaient surveillées avec soin afin que l'on n'envoyât que des jeunes filles honnêtes, issues de familles irréprochables qui, pour la plupart, étant devenues orphelines ou pauvres, avaient été élevées aux frais de l'Etat. C'est pour cette raison qu'on les appelait « les filles du roi ».

Le présent travail se propose d'étudier cette immigration au XVIIe siècle et le rôle que joua Mme Bourdon en 1668-1669, à l'aide surtout des notes statistiques laissées par Benjamin Sulte, l'historien par excellence de nos origines.

* * *

Edouard Fournier, dans ses Enigmes des rues de Paris, a prétendu que, sous Louis XIII (avant 1643) et Louis XIV, on faisait régulièrement des rafles de gueux, de vagabonds et de filles dans les rues de Paris et qu'on expédiait tout ce beau monde au Canada. Cette assertion, donnée sans aucune preuve et appuyée par aucun document, est une pure hypothèse d'Edouard Fournier qui a cru aux contes inventés par la malice ou l'imagination de certains écrivains sur ce point, tels que La Hontan et Le Sage, par exemple. Mais elle est demeurée dans l'esprit de bien des gens et il arrive encore souvent de la trouver sous la plume de contemporains (1).

⁽¹⁾ Robert de Roquebrune, dans B.R.H., 1939, p. 3; abbé Lionel Groulx, La naissance d'une race, p. 53.

Claude de Bonnault écrit de son côté que La Hontan, Baugy, le Père Silvy n'ont pas calomnié autant qu'on l'a dit les filles de France appelées à devenir des femmes canadiennes, lorsqu'ils « admettaient comme un fait indiscutable qu'une bonne quantité des premières Canadiennes étaient des demoiselles de petite vertu », surtout s'il faut en croire un document cité par le comte de Carfort, à savoir qu'en 1649, par ordre du roi, le gouverneur de Saint-Malo aurait fait embarquer sur les navires en partance pour le Canada un grand nombre de filles publiques, et que, quinze jours après leur arrivée, elles étaient toutes mariées (2).

Il faut être bien naïf pour croire à des textes aussi stupides et aussi brutaux, après tout ce que l'on a répondu sur ces fausses rumeurs, sur les gasconnades de La Hontan et sur les absurdités de Le Sage. Outre les démentis apportés par des témoins oculaires dignes de foi, les statistiques des mariages célébrés dans la colonie à cette époque contredisent pareilles accusations. Or, la vérité est qu'il n'est venu que huit ou neuf filles tout au plus au pays, l'été et l'automne de 1649.

Pour bien comprendre la question de l'immigration des filles dans la Nouvelle-France au XVIIe siècle, il faut d'abord examiner ce qui concerne les filles envoyées de France ou venues d'elles-mêmes dès les débuts de la colonisation. Disons une fois pour toutes que, dans un cas comme dans l'autre, le départ a été volontaire. Chacun venait librement au Canada, même les orphelines des hospices. Le mot « envoyé » signifie qu'il y avait parfois un système d'organisation, mais, invariablement, sous les meilleurs auspices. Les témoignages abondent sur ce chapitre (3).

Les exposés statistiques de Sulte font voir que de 1634 à 1673 il est arrivé bon nombre de filles avec leurs familles, ou précédées ou

(3) Emile Salone, La Colonisation de la Nouvelle-France, p. 160; Groulx, pp. 33, 47.

⁽²⁾ Comte Le Nepveu de Carfort, Histoire de Du Guay-Trouin, Paris, 1922, pp. 21, 22. Cité dans B.R.H., 1932, pp. 337, 338.

accompagnées d'un parent, mais que beaucoup sont venues seules, sous la direction de personnes marquantes. En 1665, la Mère de l'Incarnation nous laisse à supposer l'existence d'un bureau quelconque à Paris ou ailleurs. Le fait que La Hontan mentionne Mme Bourdon, et personne autre, a fait croire que son cas était unique et même qu'elle avait recruté à elle seule toutes les filles venues de 1659 à 1669. Bien qu'en somme aucun mouvement d'importance n'ait eu lieu avant 1653, nous ne savions pas que de 1649 à 1673 une chose semblable avait plus ou moins fonctionné, et que, de 1634 à 1750, il était venu quelque 1,100 filles sans leurs parents pour se marier au Canada. L'année 1668-1669 est la seule où Mme Bourdon s'est occupée du choix des filles pour le Canada. Elle paraît en avoir amené tout au plus 150 sur ce nombre total, mais les brouillons de Sulte n'en indiquent que 107 connues. Sulte était d'avis que dans toute la période qui s'arrête à l'année 1645 il n'y a pas eu d'organisation spéciale pour le recrutement des filles. Quant à celles qui sont venues d'elles-mêmes, il est juste de supposer qu'elles avaient suivi des parents ou des amis dans leur immigration (4).

Les historiens — Mgr Auguste Gosselin en tête — ont cru que Mme Bourdon innovait. En vérité, elle n'a fait que continuer un vieux système. Où elle a innové, c'est en enrôlant en une seule saison un plus grand nombre de filles que ses prédécesseurs n'avaient fait, et surtout en recrutant des personnes instruites. Les tableaux de Sulte mis à jour en 1922 (5) règlent une question fort embrouillée. On ne s'était pas figuré que l'oeuvre de Mme Bourdon pouvait s'éclairer de la connaissance de ce qui s'était passé antérieurement, et de ce qui s'est continué pendant quelques années encore.

Le Mercure français consacré aux années 1639-1640 rapporte que la fondatrice des Ursulines destinées à Québec, étant allée chez Anne d'Autriche, à Saint-Germain-en-Laye, lui fit connaître son projet d'envoyer au Canada des filles de l'Hôpital Saint-Joseph de Paris; que la

⁽⁴⁾ Histoire des Canadiens-Français, II, 147.

⁽⁵⁾ Travail lu devant la Société historique de Montréal, le 31 mai 1922.

reine promit de lui aider, de sorte que le 15 mai 1639 ⁽⁶⁾ le capitaine Bontemps partait de Dieppe amenant une trentaine de ces filles avec quelques religieuses. Citons cet extrait:

« Quantité de religieux étant partis les années passées pour amener les Sauvages du Canada à la connaissance de leur Créateur, le grand fruit qu'ils y ont fait a donné envie à plusieurs personnes de contribuer à ce charitable dessein, et pour ce sujet on tire tous les ans un assez bon nombre de filles de l'hôpital Saint-Joseph du faubourg Saint-Germain de Paris pour peupler ces terres désertes. Une si sainte coutume ayant donc fait choisir trente-cing ou quarante filles dans cet hôpital pour les envoyer à Dieppe, et les faire embarquer sous la conduite d'un capitaine nommé Bontemps, la fondatrice des Ursulines, veuve du sieur de Touvois la Freté (autrement dit Mme de la Peltrie) voulut témoigner le zèle qu'elle avait pour la gloire de Dieu; elle entreprit la conduite de toutes ces filles, leur associa quelques-unes de ces religieuses, avec intention de leur faire bâtir un couvent en ce pays-là, et pour appuyer ce dessein, elle alla trouver la reine à Saint-Germain pour recevoir ses commandements. Elle avait espéré un bon accueil de cette sage et grande princesse; elle ne fut pas trompée en son opinion. Sa Majesté approuva son dessein, loua son courage et sa piété, lui promit que sa libéralité seconderait l'ardeur qu'elle faisait paraître, et témoigna vouloir que l'église qu'elle bâtirait en ce nouveau monde fut consacrée à sainte Anne, qui est sa patronne. La flotte, dans laquelle elle était, partit de Dieppe le 15 du mois de mai » (7).

Le Père Archange Godbout dit que les historiens de nos origines ont, en général, accepté ce « reportage » sans le passer au crible de la

⁽⁶⁾ Erreur. Le Saint-Joseph, capitaine Bontemps, contremaître Jacques Vastel, mit à la voile le 4 mai 1639 et arriva à Québec le 1 août suivant. Sulte, Histoire des Canadiens-Français, II, 89; Les Ürsulines de Québec, I, 22.

⁽⁷⁾ Voir note 6.

⁽⁸⁾ Le Baron de La Hontan.

critique, et que Joseph-Edmond Roy (8), l'abbé Groulx (9) et Malchelosse (10) ont fait leurs ces affirmations.

Comment le Mercure français de 1639-1640 peut-il affirmer qu'on tirait « tous les ans de l'Hôpital Saint-Joseph (on dirait aujour-d'hui orphelinat) un bon nombre de filles? » s'est demandé le Père Archange, alors que c'est cette année-là même (1639), ajoute-t-il, qu'il s'établissait à Paris?

S'il faut en croire le Père Hélyot (11), l'Hôpital Saint-Joseph du faubourg Saint-Germain de Paris était dirigé par les Filles hospitalières de Saint-Joseph pour le gouvernement des filles orphelines. Fondées à Bordeaux par Marie Depech, connue sous le nom de Marie de l'Etang, elles essaimèrent à Paris le 11 février 1639. Fixées d'abord rue du Vieux-Colombier, l'affluence des élèves les forcèrent à chercher une maison plus vaste rue du Pot-de-Fer. Enfin, le 3 février 1640, elles s'établissaient définitivement au No. 82 rue Saint-Dominique, quartier Saint-Germain (12).

Un mois après son arrivée à Québec, la Mère Cécile de la Croix envoyait à sa supérieure de Dieppe une relation du voyage des Ursulines de Tours à Paris, et de Paris à Dieppe, puis de la traversée en mer sur le Saint-Joseph. En 1640, l'annaliste des Hospitalières faisait tenir un semblable récit à l'archevêque de Rouen. Ni l'une ni l'autre, ni les Jésuites dans leur Relation de 1639, ni la Mère de l'Incarnation dans ses lettres, ne font mention de ce convoi de filles à marier.

Ce qui est certain, c'est que par la suite Mme de la Peltrie fit venir quelques jeunes filles qu'elle honorait de sa protection.

Ripostant au bruit que le supposé premier contingent de 1639 était formé de filles dont la vertu laissait à désirer, le Père Le Jeune écrit à son supérieur en France, à l'automne de 1641: « On nous a dit

⁽⁹⁾ La naissance d'une race.

⁽¹⁰⁾ Sulte, Mélanges historiques, vol. 17.

⁽¹¹⁾ Histoire des Ordres monastiques, militaires, religieux et des Congrégations séculières, Paris, 1719, 8 vols; Dictionnaire des Ordres religieux, Paris, 1863, 4 vols.

⁽¹²⁾ Dulaure, Histoire de Paris, V, 506-508.

qu'il courait un bruit dans Paris, qu'on avait mené en Canada un vaisseau tout chargé de filles dont la vertu n'avait l'approbation d'aucun docteur: c'est un faux bruit, j'ai vu tous les vaisseaux, pas un n'était chargé de cette marchandise » (13).

Il n'est pas possible d'admettre qu'on aurait embrigadé des coureuses de rues pour former ce contingent fantôme. Mais on l'a supposé. Ces rumeurs couraient encore à Paris, en 1660, au temps où Pierre Boucher fit son voyage.

Les chiffres de Sulte, ceux du Père Archange, pour la période concernée, sont à peu près d'accord quant au nombre de filles et de veuves arrivées chaque année. Ils suffiraient à eux seuls pour détruire du tout au tout le potin du *Mercure français* de 1639, comme aussi le cancan du comte de Carfort de 1649. Aucune troupe de filles n'émigra de Paris ni en 1639, ni en 1649.

Les membres de la Société de Notre-Dame de Montréal, à Paris, ne se préoccupèrent pas trop tôt d'assurer le ravitaillement en femmes de leur colonie de Villemarie (14). Il est vrai que Faillon (II, 203) dit que M. de Maisonneuve, revenant de France, l'été de 1647, « amena quelques vertueuses filles pour les marier », ce que Massicotte endosse dans ses Colons de Montréal (p. 9). S'il en fut ainsi, le nombre de ces filles doit être très minime. Le tableau de Sulte ne montre que 6 filles arrivées cette année 1647.

Jeanne Mance s'embarqua pour la France le 31 octobre 1649 et fut de retour le 8 septembre de l'année suivante (15). Elle amenait à Villemarie « quelques vertueuses filles ». A l'encontre de Salone (p. 111), de l'abbé Groulx (pp. 15, 57), de Malchelosse (p. 97), qui ont placé, — à la suite de leurs devanciers —, le contingent de filles de

⁽¹³⁾ Relation des Jésuites, 1641, p. 55. Claude de Bonnault, B. R. H., 1932, p. 337, attribue cette relation au Père Vimont, en 1640. Thwaites, tome XXI, p. 108, l'inscrit au nom du Père Le Jeune. Quel qu'en soit l'auteur, le texte cité est sûrement de 1641, puisqu'on y parle un peu plus haut de la colonie de Montréal arrivée cette année-là. B.R.H., 1939, p. 3, note du Père Archange Godbout.

⁽¹⁴⁾ B.R.H., 1932, p. 337.

⁽¹⁵⁾ Marie-Claire Daveluy, Jeanne Mance, pp. 139, 144, 341, 342.

Mlle Mance en 1649, Faillon (16) soutient, au contraire, que ce ne fut qu'à l'automne de 1650 que cette demoiselle arriva de France, « conduisant avec elle des défricheurs, et quelques filles vertueuses. » Nous donnons volontiers raison à Faillon. D'ailleurs, si on parcourt les listes des arrivées des colons à Montréal, par E.-Z. Massicotte (17), on constate qu'aucune fille n'y figure en 1649. Les tableaux de Sulte indiquent 8 filles en 1649, 16 en 1650.

En 1653, le groupe de Québec comptait 400 âmes, celui des Trois-Rivières 175 et celui de Montréal 100, quelque temps avant l'arrivée des 120 recrues pour Ville-Marie, soit un total de 675 âmes dans toute la colonie.

D'après une lettre de la Soeur Bourgeoys, citée par M. Faillon, s'étaient embarquées avec elle à Saint-Nazaire, sur le Saint-Nicolas, de Nantes, le 20 juin de cette année: « Marie-Marthe Pinson, de La Flèche, qui fut ensuite la femme de Jean Millot, Marie du Mans, une autre femme avec son mari, et quelques filles » qu'elle avait choisies avec soin pour la colonie (18). Ce contingent arriva à Québec le 22 septembre 1653. Ces « quelques filles », plus Marie-Marthe Pinson, d'après les notes manuscrites de Sulte, seraient au nombre de dix.

Au printemps de 1654 la reine Anne d'Autriche envoya, sur un vaisseau nommé la Fortune, qui partit de Nantes et qui arriva à Québec le 14 juillet, « quelque nombre de filles fort honnestes tirées des maisons d'honneur », raconte le Père Le Mercier (19), car « on n'en reçoit point d'autres dans cette nouvelle peuplade.» Là-dessus il fait l'éloge des bonnes moeurs qui règnent au Canada et il ajoute: « Dix-huit ans se sont écoulés sans que le Maistre des hautes oeuvres ait fait aucun acte de son métier, sinon sur deux vilaines que l'on bannit après avoir

⁽¹⁶⁾ Histoire de la colonie française, II, 103.

⁽¹⁷⁾ M.S.R.C., 1913, pp. 3-65; B.R.H., 1927.

⁽¹⁸⁾ Faillon, II, 177-180, 283; Rameau, La France aux colonies, p. 283. Sur la recrue de 1653, voir l'article de Massicotte, dans Canadian Antiquarian, 1913, pp. 171 et suiv.

⁽¹⁸⁾ Non pas le Père Le Jeune, comme le dit par distraction sans doute le Père Archange Godbout, dans B.R.H., 1940, p. 338; Relations des Jésuites, 1654, pp. 30, 31; Sulte, Histoire des Canadiens-Français, III, 65.

été publiquement fustigées. Tant que ceux qui tiennent le timon deffendront aux vaisseaux d'amener de ces marchandises de contrebande, tant qu'ils s'opposeront au vice et feront régner la vertu, cette colonie fleurira et sera bénite de la main du Très-Haut. »

La Mère Juchereau de Saint-Ignace nous dit de son côté, dans les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, que la Mère Marie-Renée Boulic de la Nativité, religieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu des Filles de la Miséricorde de Quimper, en Bretagne, alors âgée de vingt-deux ans, « fut la conductrice de plusieurs demoiselles que la Reine envoyait en ce pays. Une fort honnête veuve de cette troupe lui servait de compagne. Cette bonne dame entra chez nous dans la pensée de se faire religieuse, mais elle fut obligée de s'en retourner en France la même année, l'air du pays étant tout à fait contraire à sa santé » (20).

Le Père Le Mercier dit que les filles envoyées par la reine en 1654 avaient été « tirées des maisons d'honneur ». Claude de Bonnault trouve qu'il est difficile de pouvoir s'accorder sur la valeur exacte de ces mots. Il soupçonne que l'expression « maisons d'honneur » rend un son qui ressemble un peu trop à celui de « lieu d'honneur ». Pour se justifier de donner raison aux propos des mauvaises langues — il y en a eu à toutes les époques! — M. de Bonnault rapporte ce que « Mme de Sévigné entendait par là et dans quel sens elle employait ce terme pour raconter une frasque du marquis son fils, dont elle n'était point particulièrement fière ». M. de Bonnault se demande ce que l'honneur vient faire là-dedans. « Il ne faut s'étonner de rien, dit-il. N'appelait-on pas, au XVIIIe siècle, femmes du monde, celles qui précisément n'en seraient pas pour nous, les femmes du demi-monde, au sens le plus large du vocable? Tout change, tout est relatif. » (21)

Le Père Archange s'est chargé de répondre à M. de Bonnault. « Et voilà comment, dit-il, l'on sème la suspicion, comment les légendes s'accréditent. Oui ou non, le P. Le Jeune a-t-il prétendu que la reine nous avait expédié des filles débauchées? Tout son texte tend à

⁽²⁰⁾ Edition de 1939, p. 88; *B.R.H.*, 1932, p. 338; Salone, p. 111, (21) *B.R.H.*, 1932, p. 338,

établir le contraire. « On n'en reçoit point d'autres, affirme le R. P., dans cette nouvelle peuplade. » Pas d'autres que des filles tarées? · Allons donc! Au surplus, toute la dissertation de M. de Bonnault croule par la base. Il ne s'agit pas de savoir ce que l'on peut faire dire à l'expression « maisons d'honneur », mais quel sens l'auteur des Relations lui a donné. Or — et tout le contexte l'établit, — ce sens est incontestablement « maisons où règne la vertu » (22).

A l'Hôtel-Dieu de Québec il y avait plusieurs demoiselles; on les qualifie parfois de filles du roi. C'étaient, dit la Soeur Bourgeoys, de jeunes personnes tombées orphelines ou malheureuses (pauvreté) en bas âge et qui étaient élevées aux frais du roi à l'Hôpital-Général de Paris (23). On s'aperçut bientôt qu'elles étaient trop délicates pour les travaux du Canada. Cet hôpital de Paris, récemment fondé, était une oeuvre de la Compagnie du Saint-Sacrement. Il recevait spécialement les pauvres femmes: des mendiantes, des orphelines. Vers 1684, on construisit la prison des femmes et filles incorrigibles; c'est la fameuse Salpêtrière qu'il ne faut pas confondre avec l'Hôpital-Général de 1656 d'où sortaient nos filles.

Avec M. de Queylus et M. de Maisonneuve, qui était allé en France à l'automne de 1656 dans les intérêts de la colonie de Montréal, arrivèrent, au mois d'août 1657, 16 à 18 jeunes filles à eux confiées par les Messieurs de Saint-Sulpice, de Paris. Un peu plus tôt, il en était arrivé 10 à Québec, à bord du navire des marchands-armateurs Pierre Gaigneur et François Perron. C'est au sujet de l'une de ces dix recrues que, le 24 octobre 1658, le gouverneur d'Argenson écrivait de Québec à Mme de la Peltrie la nouvelle croustillante que voici:

« Il faut que je vous dise une chose qui vous divertira. C'est un jugement que j'ay rendu contre un marchand de La Rochelle appelé Péron. Il a esté assez insolent que de nous envoyer en ce pays une fille débauchée actuellement grosse et qu'il scavoit estre en cet estat. Je

⁽²²⁾ B.R.H., 1940, p. 339.

⁽²⁸⁾ Rameau, p. 287; Sulte, M.S.R.C., 1919, p. 205; Histoire des Canadiens-Français, III, 66; Ferland, Cours d'histoire du Canada, I, 420.

l'ay condamné à la ramener à La Rochelle, à toutes les dépends qu'il en pouvoit avoir faict et ceux qu'avoit fait celuy à qui il l'avoit donnée en service, et en 150 l. d'amende dont le tiers je le fais donner à l'hospital de Kébec. Cela remettra nostre pays en réputation, que l'on confond avec les Isles de St. Christophe et empêchera les marchands de se charger de ce bétail. »

« Il est facile, dit Rameau (p. 283), de juger de la sollicitude que les communautés religieuses et les ecclésiastiques qui s'intéressaient au Canada apportaient au choix et à l'envoi des filles destinées à épouser les colons établis dans ce pays. . . En 1658, les ecclésiastiques de Saint-Sulpice exhortèrent et aidèrent de leur bourse » des hommes recommandables et des filles pieuses à venir s'établir à Montréal. « Il partit ainsi 60 hommes et 32 filles. . . qui furent confiées à la Soeur Bourgeoys qui veilla sur elles jusqu'à leur établissement. Il y avait aussi, dans le même convoi, 18 filles pour Québec, qui lui furent remises en garde » (24).

Ce texte — apparemment tronqué — a induit en erreur les historiens qui ont écrit après Rameau. Ce n'est pas en 1658, mais en 1659 que la Soeur Bourgeoys amena ce groupe de jeunes filles, puisqu'elle s'était embarquée à Québec pour la France le 14 octobre 1658 et qu'elle n'en fut de retour que le 8 septembre de l'année suivante (25).

Dans son Histoire du Mont-Réal (p. 136), Dollier de Casson écrit à ce propos: « Quant à son retour (de la Soeur Bourgeoys), Mlle Mance avoit trouvé bon qu'elle (la Soeur Bourgeoys) se rendit la première à La Rochelle avec une compagnie de 32 filles qu'elle amenoit avec elle pour le Mont-Réal, auxquelles cette bonne soeur a servi de Mère dans ce voyage pendant toute la route et même jusqu'à ce qu'elles aient été pourvues. . . . »

Ce n'était pas des racolages dans les rues, puisque ces filles étaient remises en soin à une religieuse. D'ailleurs, les armateurs avaient dé-

⁽²⁴⁾ Rameau, p. 283; Sulte, Histoire des Canadiens-Français, III, 66.
(25) Soeur Mondoux, L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal, 1642-1942, pp. 149, 162; Marie-Claire Daveluy, Jeanne Mance, pp. 183, 206, 213, 216, 343, 344.

fense d'amener au pays des filles qui ne fussent honnêtes, et les autorités y tenaient la main (26).

Nous avons vu que Dollier de Casson donne le chiffre de 32 comme le nombre de filles que Soeur Bourgeoys « amenoit avec elle pour le Mont-Réal ». C'est à la suite de cet auteur sans doute que Rameau et Faillon ont, à leur tour, affirmé que Soeur Bourgeoys, en cette occasion, avait conduit 32 filles à Montréal. Rameau va plus loin, il ajoute qu' « il y avait aussi dans le même convoi 18 filles pour Québec. »

Il est possible que Soeur Bourgeoys escorta 32 filles de Paris à La Rochelle et durant la traversée sur l'océan; mais ces 32 filles n'étaient pas toutes destinées à la colonie de Montréal, c'est elle-même qui le dit: « Nous étions environ 16 filles pour Montréal, sans compter d'autres filles pour Québec » (27).

Dans une étude très fouillée sur les filles venues au Canada de 1639 à 1661, le Père Archange résume le rôle des passagers du Saint-André, capitaine Jean Poulet, qui transporta la recrue de 1659, dans laquelle l'élément féminin était considérable. Ce navire qui, après trois mois de contretemps à La Rochelle, mit à la voile le 2 juillet, avait à son bord, pour la colonie de Montréal, 47 personnes du sexe féminin, à savoir: 13 femmes mariées, accompagnées de 9 fillettes, dont une, Urbaine Hodiau, d'âge nubile; 3 Hospitalières: les Soeurs de Brésoles, Macé et Maillet; Soeur Bourgeoys et ses 4 compagnes destinées à sa Congrégation: Mlles Chastel, Croleau, Raisin et Gauchet; enfin, Mlle Mance et 16 filles qui formaient, à proprement parler, le contingent de filles à marier pour Montréal. Après une traversée des plus pénibles, le Saint-André mouilla enfin devant Québec le 7 septembre. Le 29, Soeur Bourgeoys, accompagnée de sa petite troupe, mettait pied à terre à Villemarie (28).

⁽²⁶⁾ Relations des Jésuites, 1654, pp. 30, 31.

⁽²⁷⁾ Salone, p. 111; Dom Jamet, Marguerite Bourgeoys, I, 227; Faillon, II, 353, 354; B.R.H., 1932, p. 337.

⁽²⁸⁾ Marie-Claire Daveluy, Jeanne Mance, p. 279; Dom Jamet, I, 217, 227; E.-Z. Massicotte, Les colons de Montréal, p. 30, et Canadian Antiquarian, 1913, pp. 63, 79-90; B.R.H., juin 1932; janv., sept., 1939; nov. 1940; avril 1941.

Des 15 ou 16 filles à marier que les Messieurs de Montréal avaient confiées à la Soeur Bourgeoys, sept ou huit, n'ayant point trouvé ni mari ni famille pour les adopter, restèrent à la charge de Soeur Bourgeoys; c'étaient: Denise Lemaistre, Marie Polo, Catherine Lotier, Françoise Duverger, Marguerite Rebours, Catherine Marchand et la petite Marguerite Masclin; une huitième, Madeleine Fabrecque, épuisée par les fièvres malignes contractées durant la traversée en mer, décéda à l'Hôtel-Dieu presque aussitôt rendue à Montréal, le 5 octobre. (29)

En 1662 et 1665 arrivent des soldats, des familles, des filles, des gens de travail formant un total approximatif de 800 personnes. C'était une nouveauté. Le Canada renfermait à peine 2,500 âmes françaises. Dans les instructions données au sieur Gaudais-Dupont pour faire rapport sur l'état de la colonie, en 1663, on enjoint d'observer s'il y manque des femmes ou des filles afin d'y en envoyer le nombre nécessaire l'année prochaine.

Le 28 novembre de cette année, le conseil de Québec fait défense à toutes personnes d'empêcher les filles du roi venues de France aux frais de Sa Majesté de se marier quand bon leur semblerait (30). Parties de La Rochelle sur deux vaisseaux commandés par les capitaines Nicolas Gargot et Jean Guyon, il en était débarquées à Québec 38 qui furent distribuées par ordonnance à Québec, Trois-Rivières et Montréal. La Soeur Bourgeoys dit qu'il lui en arriva environ 17 qu'elle « alla quérir au bord de l'eau... » C'étaient des jeunes filles pauvres. Le gouverneur et Mgr de Laval furent autorisés par le Conseil Souverain, le 10 octobre, de pourvoir à leur subsistance. L'établissement à Montréal du « foyer » de la Soeur Bourgeoys pour la protection des filles du roi dans l'attente d'un mari date de cette année. Il a dû cesser d'exister vers 1673, à l'arrêt de l'immigration féminine pour le Canada (81).

⁽²⁹⁾ Dom Jamet, I, 227.

⁽⁸⁰⁾ Sulte, Histoire des Canadiens-Français, IV, 25, 112; Conseil Souverain. I. 201.

⁽⁸¹⁾ Massicotte, Les colons de Montréal, p. 45; Tanguay, A travers les registres, pp. 44, 48; Dom Jamet, I, 287, 318, 319, 411, 457, 459, 522.

Dans les Jugements et délibérations du Conseil Souverain, on voit que l'immigration était surveillée avec soin et vigueur, afin que l'on n'envoyât point de personnes de moeurs douteuses ni de gens adonnés à des métiers dont le besoin ne se faisait point sentir, qui trouveraient difficilement à s'employer en cette qualité. Ce principe de remontrances ou de recommandations, aux débuts de la colonie, eut des avantages incomparables. Ainsi, nous n'avons recu la plupart du temps que des cultivateurs et des artisans choisis et nous n'avons pas à en rougir. Le Canada ne fut jamais une colonie pénale. Le Conseil Souverain, avons-nous dit, renvoyait souvent, presque toujours, en France ceux dont la conduite était mauvaise ou qui ne possédaient point de ressources pour se tirer d'affaires (32). A l'égard des femmes répréhensibles il faut voir comment on les traitait! Nous étions sous le régime autocratique de la France, qui consistait à obéir sans rien dire, mais nous étions infiniment mieux gouvernés que le royaume sous le rapport de la morale.

Pierre Boucher, des Trois-Rivières, écrit en 1663: « On dit qu'il y passe (au Canada) quantité de garnements et de filles mal vivantes. Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles et ceux qui en parlent de cette façon se sont grandement mépris: ils ont pris les îles de Saint-Christophe (les Antilles) et de la Martinique pour la Nouvelle-France. S'il y en vient ici, on ne les connaît point pour telles (au moment du départ) car, avant de les embarquer, il faut qu'il y ait quelques-uns de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve quelques-unes de celles qui viennent qui soient décriées, ou que pendant la traversée elles aient eu le bruit de se mal comporter, on les renvoie en France » (33).

Ainsi donc, on n'expédiait pas de filles suspectes au Canada; au contraire, c'est le Canada qui renvoyait les siennes en France. En

⁽⁸²⁾ Groulx, p. 43; Conseil Souverain, I, 18, 19.

⁽⁸⁸⁾ Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France, Paris, 1664, pp. 155, 156; Sulte, « Pierre Boucher et son livre, » M.S.R.C., 1890; Groulx, p. 58.

1685, le gouverneur Denonville écrivait au marquis de Seignelay, ministre de la Marine: « Comme il n'y a point de lieu pour enfermer les femmes de mauvaise vie, il faut les faire enlever et les envoyer en France par les vaisseaux » (34).

L'été et l'automne de 1665 il arriva « une centaine de filles », suivant un passage de la Mère de l'Incarnation. Ce chiffre, d'après Sulte, paraît exagéré. Ses listes n'en montrent que 80. D'ailleurs, le Journal des Jésuites (p. 335) dit expressément, à la date du 2 octobre de cette même année 1665, qu'il est venu « 82 filles ou femmes, dont 50 d'une maison de charité de Paris, où elles ont été très bien instruites ». La Mère de l'Incarnation, parlant de ces personnes, dit: « Elles ne font que d'arriver et les voilà déjà quasi toutes pourvues (mariées). Le roi en enverra 200 l'année prochaine, et encore d'autres, en proportion, les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages, et, cette année, il en est bien venu 500 sans parler de ceux qui composent l'armée ».

Le 13 novembre 1666, Talon écrit à Colbert: « Les 90 filles que le roi a fait passer (au Canada) sont toutes mariées, à l'exception de 6 auxquelles je suis obligé de donner quelques secours de temps en temps, de mesme qu'aux mariées (de 1665 et 1666) dans le besoin qu'elles souffrent les premières années de leur mariage. » Pourtant, le tableau de Sulte n'en mentionne que 22 en 1666. La marge est énorme entre 90 et 22!

Le 18 octobre 1667, la Mère de l'Incarnation dit qu'il « est venu de France 92 filles qui sont déjà mariées, pour la plupart, à des soldats (du régiment de Carignan qui s'établissaient en ce pays) et à des gens de travail. »

L'intendant Talon, de son côté, écrivant à Colbert, le 27 octobre, donne des chiffres différents: « Au lieu de 50 que votre despêche (du 5 avril) me faisait espérer, on nous a envoyé de Dieppe, écrit-il, 84 jeunes filles et 25 de La Rochelle. Il y en a quinze ou vingt d'assez

⁽⁸⁴⁾ Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et documents, Amérique, vol. 5, pp. 449-485.

bonnes familles; plusieurs sont de véritables demoiselles et passablement bien élevées. Elles se plaignent de la fatigue du voyage et du manque de soin. Je ferai mon possible pour leur donner satisfaction, car si elles écrivent à leurs protecteurs en France qu'elles n'ont pas été bien traitées, cela peut mettre obstacle à votre projet de nous envoyer l'an prochain (1668) un bon nombre de jeunes personnes choisies » (35).

Des filles qui sont de « véritables demoiselles » et qui ont des protecteurs influents en France ne sont pas filles de rien!

Talon continue: « Si vous continuez dans le dessein de faire passer icy quelques Demoiselles Françoises de belle et noble éducation, six ou huict suffiront à mon sens pour la première année, parce que desjà dans celle-ci j'en ay reçue quinze ou vingt qu'on dit estre d'assez bonne naissance et qui asseurent avoir esté recommandées par la Reyne et par Madame, ce qui n'a pas empesché qu'elles n'ayent esté très maltraitées par leur conductrice qui leur a friponné la moitié de leurs hardes.

« Les Demoiselles qui sont venues cette année se louent fort du traitement qu'elles ont reçu à Rouen et à Dieppe, mais elles ont fait de grandes plaintes de celui qu'elles ont reçu en mer et elles ont assuré que, du moment qu'elles ont été sous la voile, les officiers de leur bord ne leur ont donné qu'un léger repas le matin, et le soir peu de biscuit sans aucune suite. Il serait, à mon sentiment, à propos que les gens de leur sexe et de leur qualité eussent un conducteur autorisé pour leur faire donner les choses nécessaires. Elles écrivaient tous ces mauvais traitements à leurs correspondants. J'ai détourné ce coup pour l'obstacle qu'il aurait formé au dessein que vous faites d'envoyer l'an prochain des Demoiselles, et je ferai tout ce que je pourrai pour charmer leur chagrin » (36).

Robert de Roquebrune assure que les termes de l'intendant ne

⁽⁸⁵⁾ Sulte, Histoire des Canadiens-Français, IV, 114, 115.

⁽⁸⁶⁾ Archives des Colonies, C 11, A., vol. 2, pp. 306-321; Chapais, *Jean Talon*, p. 205.

laissent aucun doute. Il s'agit de « demoiselles » et de « filles de qualité ».

En 1668 le roi déboursa 40,000 francs (\$40,000 de notre monnaie actuelle) pour aider à l'envoi de jeunes filles. L'intendant Talon, lui écrivant à ce sujet, le 2 novembre 1671, dit: « Entre les filles qu'on fait passer ici il y en a qui ont de légitimes et considérables prétentions aux successions de leurs parents, même entre celles qui sont tirées de l'Hôpital-Général de Paris. »

Cet automne 1668 la Mère de l'Incarnation écrit que les navires qui venaient d'arriver portaient comme une marchandise mêlée et qu'il y avait des femmes maures, portugaises, allemandes, hollandaises et autres (87). Il n'y avait qu'une personne de chacune de ces nations. Le texte de la Mère de l'Incarnation ne laisse aucun doute sur ce point lorsqu'elle dit: « La première mariée est la Mauresque. . . » Elle ajoute qu'il est arrivé un grand nombre de filles françaises venues sans leurs familles. Ce contingent était composé en partie de filles de villes, ce qui ne plaisait pas au Conseil Souverain. La Mère de l'Incarnation dit à ce sujet: « L'on ne veut plus demander que des filles de villages, propres au travail comme les hommes. L'expérience fait voir que celles qui n'y ont pas été élevées ne sont pas propres ici. Le porteur de la présente est M. de Dombourg (anagramme d'un des fils de feu Jean Bourdon) qui va en France pour accompagner madame Bourdon. Je vous prie de les recevoir avec des démonstrations d'amitié parce que c'est une famille que j'aime et chéris plus qu'aucune de ce pays » (38).

Une partie du régiment de Carignan venait de repasser en France. Environ 400 de ses soldats restaient parmi nous et consentaient à devenir colons; de ce nombre quelques-uns devinrent malheureusement coureurs de bois et furent perdus à la nation; d'autres s'étaient mariés au cours des années 1666, 1667 et 1668; de sorte qu'il restait peutêtre environ 300 célibataires prêts à prendre femmes (39). C'était beau-

⁽⁸⁷⁾ J.-E. Roy, M.S.R.C., 1894, pp. 156-158.

⁽⁸⁸⁾ Suit l'éloge de Jean Bourdon, sa femme et sa famille. Voir Sulte, Histoire des Canadiens-Français, IV, 116-123.

⁽³⁹⁾ Roy et Malchelosse, Le Régiment de Carignan, p. 39.

coup trop d'un seul coup. C'est alors que Mme Bourdon, née Anne Gasnier, qui, veuve une première fois de Jean-Clément du Vault, seigneur de Monceaux, s'était vouée aux oeuvres de piété, et se trouvant libre de nouveau après la mort de son second mari, Jean Bourdon (12 janvier 1668), songea à exécuter un projet dont l'idée convenait aussi parfaitement aux hommes influents du Canada: c'était de recruter des filles à l'âge de la génération, instruites, laborieuses et de santé; enfin, de jeunes villageoises, mais non plus de ces filles du roi de villes qui, ayant reçu une éducation propre à les faire entrer au service des grandes dames, ne devaient point se trouver chez elles au milieu des travaux des champs. Mme Bourdon passa donc en France cet automne de 1668; elle n'a pas dû commencer à agir avant le mois de décembre; par conséquent les envois antérieurs de filles de villes ne doivent plus lui être attribués. Mmes d'Aillebout et Bourdon, la Soeur Bourgeovs, la Mère de l'Incarnation, Mlle Mance, d'autres femmes de premier rang dans la colonie, Mgr de Laval, des membres du Conseil Souverain, puis aussi des hommes de nos meilleures familles, s'entendant tous ensemble sur ce sujet, et de plus ayant l'assistance de Colbert, des archevêques de Paris et de Rouen, composaient un bureau des plus respectables. Cela détruit la légende que l'on ramassait des filles au hasard pour les envoyer au Canada.

Mme Bourdon savait fort bien que, de 1640 à 1667, il était venu des demoiselles et un certain nombre de filles honnêtes, mais peu savantes, tandis qu'elle songeait à nous en procurer de plus instruites pour compléter l'état social de la colonie. Ce désir répondait au besoin du temps. Rendue en France elle s'adressa aux institutions chargées d'élever, aux frais de l'Etat, les enfants pauvres et les jeunes orphelines des officiers civils et militaires, et elle recruta un contingent supérieur sous le rapport physique et intellectuel, et différent, quant à l'ensemble de l'éducation, des jeunes personnes non mariées qui étaient venues pour s'établir en 1667 et 1668. Ces dernières, règle générale, savaient lire et écrire, mais on voulait davantage et le résultat fit voir qu'on avait vu juste. Joseph-Edmond Roy ne craint pas d'af-

firmer que nos aïeules de France, les filles du roi, possédaient de l'instruction et « savaient écrire leur nom et d'une manière remarquable au point de vue calligraphique » (40). Comme l'instruction se transmettait souvent par les familles en l'absence d'écoles, il fut ainsi possible de toujours avoir une population instruite dans la mesure des besoins.

Colbert écrivait, le 15 mai 1669, que le roi envoyait 150 filles; c'étaient celles dont Mme Bourdon avait entrepris le choix avec l'aide des autorités civiles et religieuses (41).

Au mois d'octobre, la Mère de l'Incarnation salue le retour de Mme Bourdon et de M. de Dombourg. Elle dit que cette dame a amené 150 filles parmi lesquelles « il s'en est trouvé de très grossières et de plus honnêtes » (42). Elle ajoute: « Un peu auparavant, il était arrivé un vaissau rochelais chargé d'hommes et de filles et de familles formées. » Sur les petits navires de l'époque il ne fallait pas beaucoup de monde pour faire un chargement.

Voici une phrase de la Mère de l'Incarnation qui, si elle était signée La Hontan, provoquerait des réflexions: « Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes et on les marie par trentaines. » Concédons cela en ce qui regarde Québec même, où il a dû se faire une trentaine de mariages, mais non pas des « trentaines ». D'ailleurs ce pluriel est une figure de style qui ne dit rien de plus qu'un singulier.

Le 27 février 1670, Colbert écrivait à Mgr de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen: « Comme il pourrait se rencontrer des filles robustes dans les paroisses aux environs de Rouen, au nombre de cinquante ou soixante, qui seraient bien aises de passer au Canada pour être mariées et s'y établir, je crois que vous trouverez bon d'em-

⁽⁴⁰⁾ Histoire de la Seigneurie de Lauzon, I, 495; Groulx, p. 49; Sulte, Histoire des Canadiens-Français, VII, 18.

⁽⁴¹⁾ Sulte, Le Régiment de Carignan, p. 63; Histoire des Canadiens-Français, III, 66; Rameau, p. 283.

⁽⁴²⁾ C'est-à-dire plus polies; le mot n'a plus le même sens de nos jours,

ployer les curés...» — pour que chacun d'eux recrutent une ou deux jeunes paysannes (43).

Notons de nouveau que Colbert spécifie que les émigrantes devront être « bien aises de passer au Canada, » ce qui écarte la légende accréditée qu'elles étaient déportées au Canada à la suite d'une razzia quelconque.

Le 10 novembre suivant l'intendant Talon écrivait: « Il est arrivé cette année cent soixante-cinq filles; trente seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. On leur fait présent, en les mariant, de cinquante livres en provisions de toute nature et en effets. Il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cents pour l'an prochain. Trois ou quatre jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagées. Madame Etienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de Paris de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année. Il faudrait recommander que l'on choisit des filles qui n'aient aucune difformité naturelle, ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays et, enfin, qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit en ce sens à M. le Directeur de l'hôpital » (44).

En somme, Mme Bourdon n'a fait que la campagne de 1668-1669. Mme Etienne a continué.

L'automne de 1671, après avoir dit qu'il était venu 150 filles, l'intendant Talon ajoute qu'il serait inutile d'en envoyer davantage vu qu'il y a nombre de Canadiennes à marier. Il dit encore: « N'envoyez plus de demoiselles de condition: nous en avons reçu cette année 15, outre 4 que j'avais amenées... pour faire des alliances avec les of-

⁽⁴⁸⁾ Salone, p. 159; Sulte, Histoire des Canadiens-Français, IV, 119, 121.

⁽⁴⁴⁾ Sulte, Le Régiment de Carignan, p. 65; Rameau, p. 283; Groulx, p. 43.

ficiers ou les principaux habitants d'icy. » Les tableaux de Sulte montrent que le gros chiffre des filles baisse à 30 en 1672. Cette dernière année, la Soeur Bourgeoys amena de France 11 filles dont 6 destinées à entrer dans son institution et 5 pour les marier (45).

Le 2 novembre 1672, le comte de Frontenac, qui venait d'arriver comme gouverneur général, s'empresse d'écrire au ministre pour lui demander « des filles pour marier à beaucoup de personnes qui n'en trouvent point ici. » Il dit que « le grand hôpital de Paris et celui de Lyon ont proposé d'en envoyer à leurs dépens » (46).

En 1673, le roi envoya encore 60 filles (47). Les tableaux de Sulte n'en indiquent que 48. Le comte de Frontenac, écrivant au marquis de Seignelay, le 13 novembre, dit: « Les soixante jeunes filles que vous me faisiez l'honneur de me mander que vous aviez donné ordre qu'on fit passer, sont arrivées ici dans le navire du capitaine Poulet le 3 septembre, mais sans un sol pour leur subsistance. On a accoutumé de leur donner cinquante francs en les mariant et aux demoiselles cent. Il y en a déjà cinquante de pourvues. Il ne nous en reste que dix ou douze parmi lesquelles sont cinq ou six demoiselles auxquelles il est difficile de trouver présentement des partis sortables » (48).

De 1673, année de la guerre de Hollande, à 1679, l'immigration européenne, tant masculine que féminine, sera considérablement restreinte; puis nulle, à partir de 1681 jusqu'à la conquête.

En 1679, revenant d'un nouveau voyage en France, la Soeur Bourgeoys amena plusieurs filles (49) dont une partie à elle confiées par le Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris. Ce fut le dernier contingent. Jusqu'à 1750 les tableaux de Sulte montrent qu'il n'en venait plus que quelques-unes chaque année. A partir de 1674 à peu près,

(46) Sulte, Histoire des Canadiens-Français, IV, 122.

(49) Dom Jamet, II, 582.

⁽⁴⁵⁾ Dom Jamet, I, 352; Rameau, p. 283.

⁽⁴⁷⁾ Abbé Ivanhoé Caron, La Colonisation du Canada sous la domination française, pp. 16, 17.

⁽⁴⁸⁾ Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Amérique, vol. 5, pp. 318-358; Rameau, p. 28; Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1926-27, pp. 12, 44.

les Canadiennes ont continuellement fourni aux mariages; elles ont absorbé les contingents de garçons arrivés jusqu'à 1760. Notons que le 20 octobre 1671 l'intendant Talon avait fait une ordonnance obligeant les garçons célibataires à se marier, puis, le 17 mai 1674, le roi écrit au comte de Frontenac « de porter les garçons et filles au mariage aussitôt qu'ils viennent en âge. »

Le Frère Le Clercq, Récollet, arrivé en 1673, s'exprime ainsi: « La population se compose de très honnêtes gens, ayant de la probité, de la droiture et de la religion. On a examiné et choisi les habitants et renvoyé en France les personnes vicieuses et marquées . . . Quant aux filles envoyées au Canada on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi. » Pierre Boucher et le Frère Le Clercq parlent de ce qu'ils ont vu. De 1621 à 1661, sur 674 baptêmes qu'il y eut dans la colonie, Mgr Tanguay n'en a trouvé qu'un seul d'illégitime.

La Mère Duplessis de Sainte-Hélène écrivait de Québec, en 1703: « Un certain nombre de ces filles étaient des demoiselles de qualité, d'autres appartenaient à de bonnes familles qui, étant chargées d'enfants, les envoyaient dans ce pays dans l'espérance qu'elles y seraient mieux pourvues; et enfin, on en tira beaucoup de l'hôpital de la Pitié à Paris, où elles avaient été bien élevées dès leur bas âge » (50).

Claude Le Beau, qui vivait à Québec en 1729-1730, dit que ces filles venues de France qui étaient « à charge à de pauvres communautés, d'où on les a tirées pour les conduire au Canada de leur plein gré », étaient de bonnes moeurs, et qu'elles épousèrent des soldats du régiment de Carignan (61). Il ajoute que La Hontan aurait dû plutôt porter sa critique sur les filles de joie que l'on avait envoyées aux Antilles.

Le Père de Charlevoix écrit en 1720 que « la source de presquetoutes les familles qui y subsistent (au Canada) encore aujourd'hui (1720) est pure. »

* * *

⁽⁵⁰⁾ J.-E. Roy, Le Baron de La Hontan, p. 182; Groulx, p. 62.
(51) Sulte, Le Régiment de Carignan, p. 68; Histoire des Canadiens-Français, IV, 121.

Une explication pour finir. Il n'existe aucune liste conque des filles passées dans la colonie; les chiffres de l'intendant Talon, de Colbert, de la Mère de l'Incarnation, de la Soeur Bourgeoys, du comte de Frontenac, ne s'accordent pas tous, il ne serait pas prudent de les accepter comme de tout repos. Sulte, qui n'a pas étudié la question de la valeur de leurs témoignages, nous donne aussi des chiffres inférieurs. Ses calculs ont été faits d'après le Dictionnaire généalogique de Mgr Tanguay, le mariage étant considéré comme point de départ. Il arrive ceci, que, beaucoup de registres étant perdus, Mgr Tanguay a omis un nombre peut-être considérable d'actes de mariages, ce qui réduit d'autant nos sources des origines. La desserte de certaines paroisses se faisant d'abord par voie de mission, les prêtres oubliaient souvent de consigner dans les registres les actes de baptêmes, mariages ou sépultures qu'ils notaient sur des feuillets qu'ils emportaient sur eux et qu'ils perdaient parfois en chemin. Il y a aussi les greffes des notaires, mais là encore les lacunes sont considérables, tous les colons ne passaient pas un contrat de mariage.

Des filles embarquées pour la Nouvelle-France, toutes n'y sont pas parvenues; il en mourait plusieurs en mer durant la traversée. Ces pertes atteignaient parfois, surtout avant 1665, jusqu'au quart des convois (52).

Parmi celles qui y débarquaient, les unes sont entrées, soit chez les Ursulines ou les Hospitalières à Québec, soit à l'Hôtel-Dieu avec Mlle Mance ou à la Communauté de Soeur Bourgeoys à Montréal, comme professes ou ménagères; d'autres, et en assez grand nombre, ont été placées à gage dans les familles canadiennes, tant dans les villes que dans les campagnes. On ne saura jamais le nombre exact de celles qui restèrent « vieilles filles », volontaires ou forcées. Elles ont passé sans laisser de traces dans les archives, excepté pour la sépulture.

Toutes les statistiques, par ces faits, subissent des variations impossibles à contrôler. C'est ainsi que des filles arrivées en 1668 et qui ne se marieront qu'en 1674 peuvent avoir été aisément mises au

⁽⁵²⁾ Groulx, p. 16; Salone, p. 145; Rameau, pp. 29, 33, 34, 311, 313.

compte de l'immigration de 1673. La même remarque peut s'appliquer au dernier convoi, en 1679, qui a fourni sans aucun doute sa part aux mariages de 1680 et de 1681.

Nous avons pu suivre assez fidèlement, année par année, de 1657 jusqu'à 1673, dans les lettres de Marie de l'Incarnation, les écrits autographes de Marguerite Bourgeoys, le Journal des Jésuites, la correspondance du ministre Colbert, celle du gouverneur et de l'intendant, l'arrivée des jeunes filles. Il en serait venues: 26 à 28 en 1657; 32 en 1659 (Dollier de Casson); 38 en 1663 (Conseil Souverain); 82 en 1665 (J. des J.); 90 en 1666 (Talon); 92 (Marie de l'Incarnation) ou 109, dont 84 de Dieppe et 25 de La Rochelle (Talon), en 1667; un grand nombre en 1668; 150 en 1669 (Colbert, Marie de l'Incarnation); 165 en 1670 (Talon); 150 en 1671 (Talon); 30 en 1672 (Colbert); enfin, 60 en 1673 (Frontenac). La guerre de Hollande arrêta ce mouvement.

Le tableau qui suit, dressé par Sulte, touche de près l'exacte vérité.

Filles arrivées avec leur famille ou sans famille, d'après Sulte.

1614:	1	1672:	30	1712:	1
1617:	2	1673:	48	1713:	0
1620:	2	1674:	7	 1714:	0
1634:	11	1675:	7	1715:	6
1635:	6	1676:	7	1716:	2
1637:	5	1677:	5	1717:	0
1638:	6	1678:	4	1718:	1
1639:	6	1679:	23	1719:	1
1640:	5	1680:	22	1720:	3
1641:	2	1681:	11	1721:	0
1642:	2	1682:	1	1722:	0
1643:	4	1683:	5	1723:	1
1644:	2	1684:	4	1724:	1
1645:	5	1685:	5	1725:	1

1726:	0
1727:	6
1728:	2
1729:	0
1730:	2
1731:	0
1732:	2
1733:	0
1734:	0
1735:	0
1736:	1
1737:	5
1738:	4
1739:	3
1740:	3
1741:	0
1742:	1
1743:	2
1744:	1
1745:	6
1746:	2
1747:	1
1748:	1
1749:	1
1750:	5
-	
1	,296
	1

La correspondance officielle suppose un plus grand nombre d'immigrants que le tableau ci-dessus. Sulte n'a compté que les filles ou veuves qui ont pris mari une fois rendues au Canada. Les religieuses, les célibataires n'entrent pas dans son exposé. Les chiffres de l'historien se font ici et là indécis, — notamment pour la période 1665-

1673 — c'est entendu, car il n'a pas tenté l'impossible. Il suffit d'approcher de l'état réel des choses. Indiquer la date exacte de l'arrivée de chaque fille est chose impossible. Sulte arrive assez aisément à adopter une date; l'écart ne doit jamais être de plus d'une ou deux années.

J'ai fait, bien nettement, avec ardeur, avec conviction, l'éloge de nos aïeules. Mais il y a mieux que tout cela dans le tableau de statistiques dressé par Sulte où les filles du roi viennent à leur place.

Gerard Malchelosse

Bibliographie

Archives du Canada, Correspondance générale.

Bulletin des Recherches Historiques, articles de E.-Z. Massicotte, Claude de Bonnault, Robert de Roquebrune, R. P. Archange Godbout.

Caron, abbé Ivanhoë, La colonisation du Canada sous la domination française.

Chapais, Thomas, Jean Talon, pp. 285-290, 339, 340, 412-416.

Clément, Pierre, Lettres de Colbert, 8 vols.

Daveluy, Marie-Claire, Jeanne Mance.

Dollier de Casson, Histoire du Mont-Réal.

Faillon, M., Histoire de la Colonie française en Canada, 3 vols, III, 207-217.

Faillon, M., Vie de Mlle Mance, 2 vols.

Faillon, M., Vie de Soeur Bourgeoys, 2 vols.

Incarnation, Marie de l', Lettres.

Jamet, Dom Albert, Marguerite Bourgeoys, 2 vols.

Journal des Jésuites, éd. 1892.

Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, 6 vols.

Langlois, Georges, Histoire de la population canadienne-française.

Massicotte, E.-Z., Les colons de Montréal, M.S.R.C., 1913; B.R.H., 1927.

Mémoires de la Société royale du Canada, 1885, 1894, 1897, 1901, 1913, 1919.

Rameau de Saint-Père, Edme, La France aux colonies.

Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec, 1920-1950; correspondance de Talon, 1930-31, pp. 57, 81, 84-87, 120, 125, 126, 144, 145, 154; de Frontenac, 1926-27, pp. 12, 44; 1927-28, 1928-29.

Relations des Jésuites, 3 vols, éd. 1858.

Roquebrune, Robert de, « Origines irréprochables des Canadiens-français, » dans L'Echo de Saint-Justin, 23 août 1934.

Roy, Joseph-Edmond, Le baron de La Hontan, M.S.R.C., 1894.

Salone, Emile, La colonisation de la Nouvelle-France.

Sulte, Benjamin, Histoire des Canadiens-Français, 8 vols.

- " Mélanges historiques, 21 vols.
- " Le Régiment de Carignan.
- " Défense de nos origines, pp. 48-59.
- " Prétendues origines des Canadiens-Français, M.S.R.C., 1885.
- " Origines des Canadiens français (ouvrage manuscrit).

Tanguay, Mgr Cyprien, A travers les registres.

" Dictionnaires généalogiques des familles canadiennes, 7 vols.